

## **CONSEIL**

### **Cent septième session**

#### **RESOLUTION N° 1327**

(adoptée le 5 décembre 2016 par le Conseil à sa 107<sup>e</sup> session)

### **REPRESENTATION DE L'ACADEMIE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION AUX REUNIONS DU CONSEIL**

*Le Conseil,*

*Ayant reçu* la demande de représentation de l'Académie internationale de lutte contre la corruption en qualité d'observateur (C/107/16),

*Considérant* les dispositions de l'article 8 de la Constitution,

*Décide* d'inviter l'Académie internationale de lutte contre la corruption à se faire représenter à ses réunions par des observateurs.

---